



Fuveau, le 23 août 2018  
Madame le Maire de Fuveau  
Hôtel de Ville  
13710 Fuveau

Madame le Maire,

Suite à la publication du permis de construire sur le « Pré de l'Ouvière » accordé le 30 juillet dernier, permettez-nous, outre le fait que nous n'ayons pas été prévenu du début des travaux, plusieurs remarques. Nous constatons plusieurs changements, pourtant pas à l'ordre du jour de la présentation qui nous avait été faite le 22 mars 2016, lors d'une « réunion de concertation », en mairie, à savoir :

- La hauteur en R+2 de la résidence sénior, qui devait être exceptionnelle et qui occupe aujourd'hui la majorité des façades nord et ouest de l'EHPA... avec une imprécision sur le nombre de logement (60 ou 61 ?).
- L'absence de parking souterrain sous l'EHPA et modification du plan de masse.
- L'imprécision sur le nombre de places de parking pour l'EHPA en extérieur (48 sur document, 47 sur plan de masse ?). Nombre, semble-t-il, sous-estimé par rapport aux 176 personnes indiquées dans le P.C. pouvant se trouver simultanément dans l'établissement.
- Le projet définitif du pluvial (le document joint est obsolète par rapport aux engagements écrits de juillet 2018) et de l'assainissement (plan des eaux usées chevauchant le Domaine Saint-François ?, raccordement des habitations face au groupe scolaire ?).
- Le dossier du SDIS13 (EHPA, EHPAD ?, 61 logements ou 60 ?)
- L'absence de document GRDF sur le raccordement et le réseau gaz de ville interne au projet ?
- La terrasse EHPA accessible en R+1, transformable ou pas en lieu de vie ?
- La création par SFHE d'une association syndicale libre « ASL La Bégude », dénomination faisant double emploi avec l'ASL déjà existante.
- Le parking public de 103 places : absence de plantation d'arbres à ombre à l'intérieur du parking ?

Nous regrettons d'avoir été mis devant le fait accompli contrairement aux engagements pris. Nous constatons par ailleurs que le début du chantier a profondément endommagé les racines des chênes centenaires de la haie limitrophe du Domaine Saint-François (terrassement parking public) et de ceux du bosquet de l'impasse Saint-François (tranchée gaz de ville) que les entreprises devaient absolument préserver... Il est absolument primordial que la mairie s'implique dans la surveillance des opérateurs pour la préservation de l'espace naturel.

En conséquence, en fonction des réponses qui nous seront apportées, nous réservons notre décision d'engager un recours. Par ailleurs, nous nous tenons à votre disposition pour une éventuelle rencontre. Dans l'attente, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Luc ARVIEU  
Président du CIQ Saint-François